

Délibération du Conseil municipal

Séance du 27 septembre 2022

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHRON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corine, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, RETHORE Jacqueline
Absent(s) excusés	
Absent(s)	
	PARENTEAU Jean-Louis, YANNOU Aude
Secrétaires de séances	
	LANGLOIS Danielle, REGRAGUI Sidi Kamal

Convocation adressée le 21 septembre 2022, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations publiée le 29 septembre 2022, article L.2121.25 CGCT

22SE2709-10 | Convention de mise à disposition de locaux à l'Association Sportive Ponts-de-Cé Cyclotourisme

M. René RAVELEAU, adjoint aux Sports et Loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux,

Considérant, d'une part, la politique sportive de la Ville se traduisant notamment par la mise à disposition de locaux pour ses associations sportives,

Considérant, d'autre part, la pénurie de locaux communaux disponibles,

Considérant l'avis du Comité consultatif Ville active où il fait bon vivre du 20 septembre 2022,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide les conditions de mise à disposition des locaux à l'association ASPC Cyclotourisme
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux.

VOTE			
En exercice	33	POUR	31
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	31	TOTAL	31
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

